

**Rapport pour le conseil régional
SEPTEMBRE 2026**

**Présenté par
Valérie PÉCRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMMUNICATION : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES SUR LA POLITIQUE ROUTIÈRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS.....3

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Chambre régionale des comptes a réalisé un contrôle de la politique routière de la Région pour la période 2015-2024, dont le rapport d'observations définitives a été soumis au conseil régional pour débat en séance du 24 septembre 2025, en vertu des articles L. 243-6 et R. 243-16 du code des juridictions financières.

Le présent rapport vise à présenter les actions entreprises par la Région à la suite des observations faites par la Chambre régionale des comptes, en vertu de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

1. Recommandation régularité n°1

Cette recommandation porte sur le recentrage des financements de la Région aux aménagements de sécurité et aux équipements collectifs présentant un intérêt régional direct conformément à l'article L. 4413-3 et au 3° de l'article L. 4211-1 du code général des collectivités territoriales.

La Région intervient sur la route dans le cadre d'une politique partenariale d'investissements aux côtés de l'Etat (principalement à travers les contrats de plan Etat-Région), des départements (plans route en particulier) et plus largement de l'ensemble des collectivités, au titre du plan vélo. La Région investit en premier lieu sur le réseau routier d'intérêt régional (RRIR) adopté par délibération n° CR2022-021 du 19 mai 2022, en application des dispositions du 3° de l'article L.4211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui lui permettent « la participation volontaire au financement d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct ».

En adoptant le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E) par délibération n° CR2024-036 du 11 septembre 2024 et approuvé par décret n° 2025-517 du 10 juin 2025, la Région a conforté la définition de ce réseau d'intérêt régional direct dorénavant inscrit dans ce document stratégique de planification de l'aménagement de la région. De plus, le Plan des mobilités en Île-de-France 2030 adopté par délibération n° CR2025-028 du 24 septembre 2025 décline le SDRIF-E 2040.

De plus, les équipements collectifs d'intérêt régional sont définis de manière exhaustive dans le Plan route de demain, adopté par délibération n° CR2022-021 du 19 mai 2022, et le Plan vélo régional, adopté par délibération n° CR2017-077 du 18 mai 2017 modifiée.

La Région actualisera prochainement par délibération la carte du réseau routier d'intérêt régional (RRIR) pour intégrer notamment le nouveau plan des mobilités Ile-de-France 2030.

2. Recommandation performance n°1

Cette recommandation porte sur l'évaluation de la qualité de service à atteindre par

les maîtres d'ouvrage ayant signé une convention avec la Région.

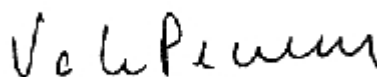
Les conseils départementaux, maîtres d'ouvrage des réseaux routiers départementaux et bénéficiaires d'une convention avec la Région au titre du Plan route de demain, ont transmis aux services de la Région les rapports de qualité de service de leurs réseaux portant sur la période allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. Ceux-ci peuvent être consultés sur demande auprès du secrétariat général de la Région et sont mis à la disposition de la CRC.

3. Recommandation performance n°2

Cette recommandation porte sur la mise en place d'une interface entre les différents outils budgétaires et comptables utilisés par la Région afin de garantir un suivi efficient de la gestion des subventions régionales en matière de transport.

Le logiciel de programmation budgétaire utilisé pour le suivi des opérations de transports va évoluer afin d'être complètement interfacé avec les autres outils budgétaires et comptables de la Région. Le développement d'une solution du progiciel a été lancé au premier semestre 2026 pour être déployée dans un calendrier cohérent avec celui du déploiement du nouveau système d'information financier en cours à la Région.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ